

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-03-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-03-048 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 12 février 2018
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption du règlement pour la célébration de mariage ou union civile
7. Adoption du règlement d'emprunt pour la relocalisation de certaines activités et la réalisation de travaux de réaménagement et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux
8. Adoption du règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales
9. Adoption du règlement d'emprunt pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches), de voirie sur une section de la 1^{re} Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2^e Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200 mètres)

10. Présentation du projet de règlement modifiant RMU-2016 et avis de motion
11. Présentation du projet de règlement RC-05-03 et avis de motion
12. Présentation du projet de règlement permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118 et avis de motion
13. Recommandation concernant la demande de Construction et Pavage Portneuf auprès de la CPTAQ
14. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure
15. Acceptation soumission : réalisation des plans et devis construction d'un réservoir d'eau potable
16. Autorisant le paiement comptant du solde non amorti de la série d'obligation CV groupe 01 (SQAE)
17. Autorisation de paiement #1, raccordement des réseaux d'eau potable
18. Autorisation de paiement #3, réfection d'aqueduc rue Saint-Charles et Chemin Neuf
19. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
20. Mandat FQM – ressources humaines et convention collective
21. Correction résolution 2017-06-112
22. Correction résolution 2017-09-186
23. Appui, projet de parc – développement Portneuviens
24. Appui et autorisation, projet de développement de sentiers de vélos de montagne
25. Participation au Transport adapté 2017
26. Autorisation de passage, Le Granfondo Garneau-Québecor
27. Cession de terrain, à titre gratuit, par Les Développements Portneuviens
28. Signature contrat avec monsieur Guy Pronovost
29. Acceptation soumission, bâtiment station pompage 4
30. Règlement final dossier d'expropriation monsieur Gilles Bonnallie
31. Période de questions.
32. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h34 Fin : 19h40

Rés.2018-03-049 Adoption du procès-verbal du 12 février 2018

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 février 2018 soit accepté tel que présenté.

Rés.2018-03-050 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 257 157.27 \$.

Liste des comptes à payer	111 791.44 \$
Liste des chèques émis	41 832.91 \$
Liste des chèques manuels	790.47 \$
Liste des paiements en ligne	39 527.45 \$
Liste des paiements ACP	2 200.00 \$
Dépôt salaires	61 015.00 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Rés.2018-03-051 Adoption du règlement pour la célébration de mariage ou union civile

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 207 « Concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union libre » soit adopté.

Rés.2018-03-052 Adoption du règlement d'emprunt pour la relocalisation de certaines activités et la réalisation de travaux de réaménagement et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 208 « Décrétant un emprunt de 300 000 \$ et une dépense de 300 000 \$ pour la relocalisation de certaines activités et la réalisation de travaux de réaménagement et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux » soit adopté.

Rés.2018-03-053 Adoption du règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 209 « Décrétant un emprunt de 225 000 \$ et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales » soit adopté.

Rés.2018-03-054 Adoption du règlement d'emprunt pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches), de voirie sur une section de la 1^{re} Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2^e Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200 mètres)

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 210 « Décrétant un emprunt de 237 496 \$ et une dépense de 237 496 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la 1^{re} Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2^e Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200 mètres) » soit adopté.

Rés.2018-03-055 Présentation du projet de règlement modifiant RMU-2016 et avis de motion

Le projet de règlement modifiant le règlement uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage est présenté, par monsieur le conseiller Gérard Gilbert, lors de la séance du 12 mars 2018.

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

Rés.2018-03-056 Présentation du projet de règlement RC-05-03 et avis de motion

Le projet de règlement relatif à la circulation afin de définir les chemins utilisés par les véhicules tout-terrain ou les motoneiges est présenté, par madame la conseillère Chantale Hamelin, lors de la séance du 12 mars 2018.

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement relatif à la circulation afin de définir les chemins utilisés par les véhicules tout-terrain ou les motoneiges.

Rés.2018-03-057 Présentation du projet de règlement permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118 et avis de motion

Le projet de règlement afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118 est présenté, par monsieur le conseiller Marc Rivard lors de la séance du 12 mars 2018.

Je, Marc Rivard, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118.

Rés.2018-03-058 Recommandation concernant la demande de Construction et Pavage Portneuf auprès de la CPTAQ

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville de Portneuf doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Construction et Pavage Portneuf inc. visant l'exploitation d'une sablière/gravière, d'activité de remblai et d'entreposage de résidus d'asphalte, pour une période de 10 ans sur les lots 5 754 904, 2 982 055 et 2 982 053 du cadastre du Québec;

Considérant que l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. a déposé une demande à la Ville afin de pouvoir entreposer des matériaux de remblai ainsi que des résidus d'asphalte en complément de ses activités d'extraction exercées sur sa propriété située au nord du chemin des Bassins;

Considérant que cette propriété, comprise à l'intérieur de la zone agroforestière Af/b-118, comporte une sablière en opération depuis de nombreuses années;

Considérant que la zone Af/b-118 est enclavée entre l'autoroute Félix-Leclerc, les étangs d'épuration des eaux usées municipales, la rue Provencher et le périmètre d'urbanisation du secteur nord;

Considérant que les activités d'entreposage projetées seront balisées par un cadre établi par le MDDELCC et que ces activités seront localisées dans un milieu boisé éloigné des usages résidentiels et ne seront pas perceptibles de la voie publique;

Considérant que le site concerné par ce projet est compris à l'intérieur du territoire assujéti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à la pratique d'activités agricoles en raison de sa localisation et de sa topographie accidentée;

Considérant que la Ville de Portneuf a présenté en date du 12 mars 2018 un projet de règlement afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'exploitation de la sablière en raison du droit acquis accordé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 357734 et d'autoriser l'usage d'entreposage de résidus d'asphalte et de matériaux de remblai au terme du processus de modification réglementaire en cours.

QUE la présente abroge la résolution numéro 2018-01-007 adoptée à la séance du 15 janvier 2018.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2018-03-059

Balayage des rues, marquage de chaussée, creusement de fossés et scellement de fissure

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 15 900 \$ taxes en sus, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 12 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusement de fossés.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

Rés.2018-03-060 Acceptation soumission : réalisation des plans et devis construction d'un réservoir d'eau potable

Considérant que les demandes de soumissions publiques, pour la réalisation des plans et devis relativement aux travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, ont été publiées sur le site SEAO;

Considérant que les soumissions ont été évaluées par le comité de sélection d'après une grille de pointage sans que le montant soumis pour l'exécution du mandat ne soit connu par les membres;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, les firmes ont obtenu un pointage final de :

Tetra Tech	14.37
Cima+	7.44
WSP Canada	6.35
Cegecrec	pointage inférieur, enveloppe prix non ouverte
Pluritec	pointage inférieur, enveloppe prix non ouverte

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la réalisation des plans et devis relativement aux travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, au montant de 104 350 \$ taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. conformément au devis et à sa soumission.

Rés.2018-03-061 Autorisant le paiement comptant du solde non amorti de la série d'obligation CV groupe 01 (SQAE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une obligation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au montant de 6 837.54\$ le 1^{er} octobre 2018, venant à échéance le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre l'opportunité d'acquitter le solde en capital non amorti estimé en date du 31 décembre 2017 au montant de 6 837.54\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal autorise madame la trésorière à effectuer le paiement du solde en capital non amorti de l'obligation CV groupe 01, dès réception de la facture. Cette dépense sera affectée au poste 55 992 04 surplus affecté trop taxé.

Rés.2018-03-062 Autorisation de paiement #1, raccordement des réseaux d'eau potable

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Pax Excavation inc. pour les travaux de raccordement des réseaux d'eau potable, tel que recommandé par Tetra Tech, au montant de 119 392.34 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-03-063 Autorisation de paiement #3, réfection d'aqueduc rue Saint-Charles et Chemin Neuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement # 3 à Pax Excavation inc. pour la réfection d'aqueduc rue Saint-Charles et la réfection du chemin Neuf, tel que recommandé par Tetra Tech, au montant de 11 113.38 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-03-064 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 127 320 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Rés.2018-03-065 Mandat FQM – ressources humaines et convention collective

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités à l'accompagner dans le processus de gestion des ressources humaines et du renouvellement de la convention collective 2019 aux conditions établies dans la proposition du 30 novembre 2017.

Rés.2018-03-066 Correction résolution 2017-06-112

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la dépense de 43 575.53 \$ taxes incluses pour les services professionnels – réfection des rues Paquin et des Écoliers comme mentionné dans la résolution 2017-06-112 soit affecté au règlement numéro 199 et non au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-03-067 Correction résolution 2017-09-186

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QU'un montant de 40 000 \$ soit affecté dans le surplus libre (55 991 00), pour le financement du règlement #190 demande de financement 338 000\$, approbation du MAMOT 291 393 \$ pour la rénovation du 297, 1^{re} Avenue et le réaménagement d'un bureau au garage municipal comme mentionné dans la résolution 2017-09-186.

QUE cette affectation de 40 000 \$ soit annulée et qu'un montant de 61 566\$ de la TECQ 2014-2018 soit affecté au règlement d'emprunt #190.

Rés.2018-03-068 Appui, projet de parc – développements Portneuviens

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la ville de Portneuf autorise madame Anaïs Jardon, directrice du service des loisirs à présenter le projet d'aménagement d'un parc municipal dans les Développements Portneuviens auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

QUE la Ville désigne le directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Portneuf à payer sa juste part des coûts admissibles au projet d'aménagement d'un parc municipal dans les Développements Portneuviens et à contribuer aux coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville autorise la réalisation de ce projet sur le lot 5 421 728 qui lui est cédé par Les Développements Portneuviens inc. en vertu des pouvoirs prévus aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en regard des contributions aux fins de parc (résolution #2013-10-227).

Rés.2018-03-069 Appui et autorisation, projet de développement de sentiers de vélos de montagne

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Portneuf à payer sa juste part des coûts admissibles au projet de développement de sentiers de vélos de montagne et à contribuer aux coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville autorise l'Association des loisirs de Portneuf à développer et à mettre en œuvre ce projet sur des lots publics (lots 2979841 et 5490432) appartenant à la Ville.

QU'une entente de gestion précisant les rôles et les responsabilités de chacune des parties soit élaborée et signée par les deux parties.

Rés.2018-03-070 Participation au Transport adapté 2018

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le Service de transport adapté de Portneuf, est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que cette entente de services se terminait le 31 décembre 2017 et que le conseil de la ville de Portneuf juge à propos de renouveler l'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC, reconnaît à la MRC de Portneuf comme mandataire, et lui confie la signature pour et au nom de la ville de ladite entente.

QUE la ville de Portneuf confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2018.

QUE la ville de Portneuf confirme sa participation financière annuelle pour 2018 au montant de 6 234 \$.

Rés.2018-03-071 Autorisation de passage, Le Granfondo Garneau-Québecor

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Granfondo Garneau-Québecor sur notre territoire le 12 août 2018.

Rés.2018-03-072 Cession de propriété à titre gratuit par Les Développements Portneuviens

Considérant que l'article 3.2.5 du règlement de lotissement définit les dispositions relativement à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la cession du terrain portant le numéro de lot 5 421 728 appartenant aux Développements Portneuviens à titre gratuit

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat.

Rés.2018-03-073 Signature contrat avec monsieur Guy Pronovost

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète une partie du lot 2 980 689 appartenant à monsieur Guy Pronovost, situé au coin de la rue Provencher et de la 1^{re} Avenue près de la station de pompage, d'une superficie de 467 mètres carrés pour un montant de 10 000 \$, auquel s'ajoutent les honoraires professionnels liés à la transaction immobilière.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat.

QUE tous les frais de cette transaction seront affectés au règlement d'emprunt numéro 198.

Rés.2018-03-074 Acceptation soumission, bâtiment station pompage 4

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la construction d'un bâtiment non-chauffé à la station de pompage numéro 4 auprès de trois (3) entrepreneurs;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Construction PI2 inc.	13 080 \$
Construction Rénovation Portneuf	10 416 \$
Construction Marc Larochelle	pas déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la construction d'un bâtiment non-chauffé à la station de pompage numéro 4 à Construction Rénovation Portneuf au montant de 10 416 \$ taxes en sus après révision de l'appel d'offres présenté aux entrepreneurs.

Rés.2018-03-075 Règlement final dossier d'expropriation monsieur Gilles Bonnallie

Considérant qu'une entente de règlement hors cour est convenue entre la Ville de Portneuf et monsieur Gilles Bonnallie pour le projet de voie de contournement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète les lots 2 981 282 et 3 150 781 d'une superficie respective de 1 024.1 et de 1 571.4 mètres carrés appartenant à monsieur Gilles Bonnallie pour un montant de 22 500\$ à titre d'indemnité totale.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf cèdera le lot 2 981 263 à monsieur Gilles Bonnallie par un acte notarié.

QUE monsieur le maire et monsieur le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à ce règlement hors cours et à cet achat.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h15 Fin : 20h17

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20h18.

Maire

Greffière